

GENERAL

- ▶ ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE CHEKROUNI
- ▶ FOCUS SUR LE PROCESSUS PUEBLA

REGIONAL

- ▶ SEMINAIRE 4+5 LIBYE
- ▶ 2EME RENCONTRE MINISTERIELLE RAPPORT FINAL
- ▶ 3EME RENCONTRE MINISTERIELLE A ALGER
- ▶ TRANSFERT DE FOND

NATIONAL

- ▶ PROCHE/TUNISIE
- ▶ TETOUAN/MAROC
- ▶ ENTRETIEN AVEC M. SILVERI, DG AU MINISTERE DU TRAVAIL EN ITALIE

LIENS UTILES

- ▶ LIENS INSTITUTIONNELS
- ▶ AUTRES LIENS
- ▶ CONTACTS DE L'OIM

GESTION DE LA MIGRATION: UN DEFI ET UNE OPPORTUNITE *

Je suis particulièrement honoré de pouvoir écrire cet éditorial pour le premier numéro de la lettre d'information du dialogue migratoire en Méditerranée occidentale (5+5).

Ce bulletin est conçu comme un outil complémentaire pour renforcer l'échange d'informations sur les migrations entre les pays de la Méditerranée occidentale qui est une priorité identifiée par les 5+5 et indiquée dans la Déclaration de Tunis. C'est dans cette suite que le Royaume du Maroc, pays hôte de la seconde conférence ministérielle du dialogue migratoire 5+5, a demandé à l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) la conception et la réalisation de la présente lettre d'information.

Pour l'OIM, travailler sur les dynamiques migratoires dans cette région est, en effet, une tâche très exaltante à plusieurs titres. Ceci est vrai au niveau historique en raison du rôle original des migrations dans l'apparition de civilisations florissantes qui ont donné à jamais un caractère commun à cette région. Ensuite, les questions migratoires en Méditerranée occidentale constituent, de par leur diversité, un énorme potentiel de coopération et de dialogue entre les pays riverains.

De même, l'importance du dialogue informel sur les migrations en Méditerranée occidentale réside dans le fait que ce dialogue demeure le meilleur garant pour une approche globale des intérêts migratoires communs. Dans cette perspective, les pays des deux rives de cette région sont appelés à baliser conjointement ce que j'appellerais un avenir migratoire harmonieux où les migrations peuvent être, dans le cas où elles seraient bien gérées, un puissant facteur de richesse économique et culturelle.

L'objectif premier du dialogue migratoire 5+5 est justement de favoriser une gestion optimale de ces domaines migratoires au bénéfice des migrants, des gouvernements de la région, ainsi que des sociétés civiles.

Les domaines de dialogue migratoire en Méditerranée occidentale sont très vastes. Ceci offre aux Etats de la région une base de travail solide sur des questions d'une extrême importance telles que la recherche sur les migrations, l'utilisation productive des remises, la prévention et la lutte contre la traite des personnes et autres formes de migrations irrégulières, les droits des migrants et l'intégration sociale des nouvelles communautés, la santé et la migration, le renforcement des capacités du personnel chargé de gérer les migrations.

D'autre part, le dynamisme et la consolidation croissante du dialogue migratoire (5+5) sont très bénéfiques aux autres processus de dialogue migratoire que l'OIM met en œuvre dans d'autres régions du monde.

Les succès politiques des conférences ministérielles de Tunis (2002) et de Rabat (2003), ainsi que le haut niveau d'expertise des différentes réunions techniques de ce dialogue sont des indicateurs clairs quant à l'engagement de plus en plus important pour le renforcement du processus des consultations migratoires des 5+5. Le succès, j'en suis convaincu, de la conférence ministérielle d'Alger (2004) sera un gage de continuation de cette tradition.

Pour ma part, je peux vous assurer de la volonté de l'OIM à œuvrer, en tant que facilitateur neutre, pour que ce dialogue migratoire soit encore plus prospère.

* par BRUNSON MCKINLEY, DIRECTEUR GENERAL DE L'OIM



LISTE DES DERNIERES PUBLICATIONS DE L'OIM
SOUSCRIPTION POUR LA MISE A JOUR REGULIERE

PARTENAIRES



ALGERIE



ESPAGNE



FRANCE



ITALIE



LIBYE



MALTE



MAROC



MAURITANIE



PORTUGAL



TUNISIE



OIM



BIT

ENTRETIEN AVEC MADAME CHEKROUNI

Ministre Déléguée auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
Chargée de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger, MAEC

En octobre 2003. Le Maroc a accueilli la deuxième conférence ministérielle des 5+5 sur la migration dans la méditerranée occidentale. Quelles sont selon vous les réalisations principales de ce dialogue et quels sont les principaux défis?

Je considère que le principal acquis réside dans l'ouverture de ce dialogue permanent, informel soit-il, et qui nous permettra de relever l'ensemble des défis liés à la question migratoire. La seconde réalisation essentielle est que le relevé des conclusions de la 2ème conférence ministérielle tenue à Rabat en 2003 constitue, dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Tunis, un projet réaliste basé sur une approche nouvelle et globale des problèmes de la migration, dénotant ainsi de la volonté politique des 5 pays du nord de la méditerranée occidentale d'apporter leur concours à la recherche de véritables solutions durables.

Durant la Conférence de Rabat, le Maroc a suggéré de travailler sur trois objectifs formulés dans la déclaration de Tunis : la migration irrégulière, co-développement, et intégration des migrants. Pourquoi considérez-vous que ces sujets soient d'intérêt particulier ?

L'intérêt particulier des trois axes d'intervention proposés par la partie marocaine est le résultat logique de la relation intrinsèque entre le traitement des flux migratoires à travers une gestion concertée du mouvement des personnes et le renforcement des échanges humains, la lutte contre le trafic des migrants, les droits et obligations des migrants et le processus d'intégration, ainsi que la migration et le co-développement. Concernant la migration irrégulière que nous ne pouvons en aucun cas accepter, nous considérons que seul le co-développement à moyen et à long termes peut freiner ce phénomène inquiétant, nous devons néanmoins insister sur la nécessité d'encourager les flux migratoires réguliers. La migration demeure un droit souligné par les conventions internationales, et la revendication de dignité des citoyens migrants qui se trouvent au service de leurs pays d'accueil reste assez légitime.

Le Maroc considère très prioritaire de maintenir des liens avec ses citoyens à l'étranger. Pourriez-vous nous décrire quels instruments ont été conçus et mis en place dans ce but par votre gouvernement ?

Nous avons opté, dès le départ, pour une approche axée sur la notion de citoyenneté entière en faveur de l'ensemble des marocains du monde. Ce n'est que dans le cadre de cette approche que nous pouvons apporter de vraies solutions aux problèmes liés à la migration. Notre stratégie est basée sur la réforme des systèmes d'enseignement et d'encadrement religieux destinés à nos concitoyennes et concitoyens établis à l'étranger, la garantie de leur représentativité politique à tous les niveaux, ainsi que le renforcement des liens de leur attachement indénié à leur mère patrie : le Maroc.

Dans quels domaines et de quelles manières pensez-vous que des organismes internationaux peuvent fournir une valeur ajoutée au dialogue sur la migration ?

A cet effet, il y a lieu de souligner que la contribution des organismes internationaux, notamment l'Organisation Internationale pour les Migrations, revêt un intérêt particulier, surtout en matière des mesures d'accompagnement à apporter aux projets de réforme de la situation des migrants, et le soutien des efforts de rapprochement des points de vue au sein de ce processus.

Le mot « migration » est parfois associé au mot « problème ». Qu'en pensez-vous ?

Non, la migration pour moi est plutôt un phénomène naturel, un vecteur de rapprochement culturel et humain, et un facteur de stabilité, de développement et de croissance économique partagée, message qui a été d'ailleurs fortement exprimé à maintes reprises par Sa Majesté le Roi Mohamed VI. Le futur de la migration dépend de la volonté que nous mettrons tous ensemble pour dépasser l'ensemble des préjugés et stéréotypes, et du travail commun par lequel nous contribuerons, à lancer un message positif au reste du monde, dans le sens de la réhabilitation de la notion positive du phénomène.

LE PROCESSUS DE PUEBLA: GESTION DE LA MIGRATION EN AMERIQUE CENTRALE ET AMERIQUE DU NORD

La **Conférence régionale sur les migrations (CRM)** constitue un forum régional multilatéral sur les **migrations internationales** dans lequel les pays ayant des points de vue différents en matière de migration – en s'appuyant sur les expériences impliquant les situations d'origine, de transit et de destination – abordent une question d'intérêt commun.

Il est également possible de **se référer à la CRM de façon informelle comme étant le « Processus de Puebla »**, en reconnaissance de la ville mexicaine dans laquelle ce vaste regroupement de divers pays a tenu sa première réunion.

Les pays membres de la CRM sont actuellement le **Belize, le Canada, le Costa Rica, la République Dominicaine, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama et les Etats-Unis**. La CRM a octroyé le statut **d'observateur** à différents pays, après analyse de leur demande, notamment à l'Argentine, à la Colombie, à l'Equateur, à la Jamaïque et au Pérou. En outre, les pays membres ont bénéficié du soutien substantiel et logistique de diverses organisations régionales et internationales, participant également en qualité d'observateur.

Les **principes fondamentaux** sur lesquels la CRM appuie son action sont la **protection et le respect des droits humains des migrants**, quelle que soit leur situation migratoire ; la **promotion d'une migration ordonnée et sûre** ; et le **dialogue et la coopération inter-pays, avec la participation active de la société civile**.

La mise en place de la CRM et la réalisation de ses activités ont permis, de façon générale, le traitement des questions migratoires de manière innovante – combinant efficacement les préoccupations migratoires partagées par les pays, concernant les situations d'origine, de transit et de destination – tout en recherchant le dialogue et la coopération avec la société civile. Cela a également permis la consolidation d'un mécanisme d'échange d'information et de coordination des actions et l'approfondissement de la compréhension, d'un point de vue multilatéral, de la dynamique de la migration et de ses liens avec le développement régional. En outre, la CRM a permis d'améliorer la coordination entre agences responsables de la réalisation des politiques étrangères et en matière migratoire, élément indispensable en vue d'aborder le phénomène de la migration dans un environnement de plus en plus mondialisé, dans lequel la migration est devenue une question prioritaire dans l'agenda international et la conduite des relations bilatérales entre pays.

En termes plus spécifiques, concernant le développement du processus, la CRM : a adopté un **Plan d'action**, convenu par les pays membres, représentant les lignes directrices d'un consensus pour une action régionale et un cadre élémentaire permettant de guider et de coordonner les activités des gouvernements et des organisations internationales ; a servi de **principal forum sur les migrations** permettant de faire face aux implications spéciales de politiques en matière migratoire dans cette région ; a achevé un certain nombre d'activités significatives, tel que convenu dans le Plan d'Action (qui est soumis à une mise à jour et à une révision régulières).

Ces activités comprennent des **séminaires et des ateliers** abordant des thèmes d'intérêt élevé relatifs à la migration ; **divers études et articles** couvrant un vaste éventail de sujets ; des **projets autonomes** en vue d'offrir une assistance aux migrants ; l'**élaboration** d'un système d'information statistique sur la migration pour l'Amérique centrale et le Mexique (SIEMCA/SIEMMES) ; la **création de réseaux de fonctionnaires de liaison** permettant d'améliorer la coordination relative à la protection consulaire et la lutte contre la traite et le trafic illicite de migrants ; une **analyse comparative**, régulièrement mise à jour, sur la législation au sein des pays de la CRM contre la traite et le trafic illicite de migrants ; une formation et des exercices conjoints d'application de la législation en vue d'enrayer la traite, le trafic et autres.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a joué un rôle significatif depuis la création de la CRM en 1996, de même que dans son processus de consolidation et dans la mise en œuvre de ses activités, tel que défini par les gouvernements des pays membres.

Pour toute information complémentaire relative au Processus de Puebla, vous êtes prié de visiter le Secrétariat virtuel de la Conférence : www.rcmvs.org.

DEFIS ET REPONSES : LA MIGRATION IRREGULIERE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Un séminaire régional intitulé « Migration irrégulière en Méditerranée occidentale : défis et réponses » a eu lieu à Tripoli les 8 et 9 juin 2004.

Ce séminaire de deux jours, organisé avec l'appui de CIMO (Conférence des ministres de l'Intérieur des pays de la Méditerranée Occidentale), l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) et le Comité Populaire Général de la Libye pour la Sécurité Publique a réuni quelques 40 fonctionnaires provenant de neuf pays de la Méditerranée occidentale (Algérie, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Portugal, Espagne et Tunisie) afin de discuter d'une coopération régionale améliorée pour la lutte contre la migration irrégulière.

Les ambassadeurs et les représentants d'organisations internationales et régionales à Tripoli ont assisté à la session d'ouverture, présidée par le Secrétaire adjoint du Comité Général de la Libye pour la Sécurité Publique. Des experts en la matière ont présenté la situation de la migration irrégulière dans la région et ont exposé les grandes lignes d'une possible réponse politique, étant donné que le freinage de la migration irrégulière et la promotion de la gestion d'une migration humaine et ordonnée sont devenus les priorités des dirigeants politiques dans la région de la Méditerranée occidentale.

Le Maghreb est devenu la principale région transitaire pour les émigrés irréguliers essayant d'atteindre l'Europe. Les voies d'accès changent constamment et sont partiellement connues. Des émigrés sans-papiers, provenant de l'Afrique et de l'Asie et se dirigeant vers l'Europe, transitent par différents pays africains. La traversée du Sahara devient de plus en plus une affaire lucrative. L'extrême rigueur du climat et le manque de transport rendent la traversée extrêmement difficile et risquée.

Voici, entres autres, quelques conclusions et recommandations retenues :

- 1- Appliquer tous les accords et recommandations précédents afin de s'assurer de contrer la migration irrégulière;
- 2- Fournir rapidement de l'assistance technique aux États membre pour sécuriser les frontières maritimes et terrestres afin de limiter ainsi l'entrée par infraction et la migration irrégulière;
- 3- Établir, en accord avec les plans existants des États membre, des programmes de formation exhaustifs et durables, lesquels programmes seront dispensés à tout le personnel concerné des États membre;
- 4- Accroître l'échange entre les réseaux d'information et apporter une expertise supplémentaire aux études et législations;
- 5- Mettre en place des projets de développement économique afin d'inciter les émigrés à demeurer dans leur pays natal. Ces projets seront développés conjointement par tous les pays concernés et les organisations régionales et internationales, s'appuyant notamment sur la compétence de l'OIM dans ce domaine;
- 6- Collaborer et travailler en coordination avec l'OIM en invitant cette organisation à travailler conjointement et efficacement avec les différents États membre dans le but de contrer la migration irrégulière, en faisant appel à sa stratégie, sa politique et ses compétences;
- 7- Évaluer l'effort fait par les États membre et indiquer les aspects positifs et négatifs afin de s'assurer du progrès de la lutte contre la migration irrégulière;
- 8- Poursuivre le dialogue relativement à ce qui devrait être appliqué afin de faciliter et d'accélérer les réglementations en faveur du travail migratoire, prenant en considération tant les programmes de formation professionnelle que les besoins du marché du travail des pays concernés, en donnant la priorité aux États membres;
- 9- Respecter les conventions internationales en matière de traitement des migrants régulières et irrégulières afin de s'assurer de la protection de leur droit et de leur dignité;
- 10- Insister sur l'importance d'appliquer des programmes d'information et de sensibilisation dans le contexte régional tenant aussi compte de l'origine des émigrés;
- 11- Obtenir l'engagement des États membre à appliquer les accords afin de contenir la migration irrégulière et mettre en marche les processus de coordination et coopération au niveau de la sécurité dans le but d'éliminer les réseaux criminels responsables de la migration irrégulière.

Cet événement a coïncidé avec le forum «4+5» une rencontre informelle des neuf pays mentionnés précédemment travaillant au niveau ministériel à des questions d'intérêts communs tels que le crime organisé, la lutte contre la migration irrégulière, le renforcement des capacités, la protection civile et la gouvernance locale.

Le jour précédant le séminaire régional, une session de formation, pour 100 fonctionnaires et représentants de la police libyens, a été organisée par l'OIM et le Comité Populaire Général de la Libye pour la Sécurité Publique, à Tripoli.

Le groupe a discuté, entre autres, de la gestion de la migration frontalière et du retour volontaire assisté pour les immigrants abandonnés. La session de formation a convergé principalement sur le contexte spécifique à la Libye et a par la suite traité et évalué différentes expériences similaires et positives réalisées ailleurs dans le monde.

L'OIM a fourni les informations générales et a contribué à l'identification de réponses appropriées. La Libye, qui est récemment devenu un État membre de l'OIM, est un pays de transit et une destination pour les émigrés et est dorénavant totalement engagé dans la lutte contre ce phénomène tant au niveau bilatéral que multilatéral.

ETAPES VERS LA CONSOLIDATION D'UN DIALOGUE REGIONAL

La Rencontre Ministérielle 5+5 de Rabat:

Dans le cadre du mécanisme 5+5, et en concrétisation des conclusions de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Etats participant au processus de coopération en Méditerranée Occidentale tenue à Lisbonne les 25 et 26 janvier 2001 (*Voir les conclusions de la Présidence (Para. 4) ; et au discours prononcé à cette occasion par son excellence le Ministre des Affaires Etrangères de Malte, Dr Joe Borg*), deux Conférences Ministérielles ont été organisées. La première, organisée par la Tunisie en collaboration avec l'OIM en octobre 2002, a été consacrée à la reconnaissance de l'importance du dialogue régional sur les migrations par les dix pays participants. L'adoption par consensus d'une déclaration finale ("Déclaration de Tunis"), a reflété le besoin accru exprimé par les Etats participants quant à la nécessité d'une réponse multilatérale pour un traitement efficace des questions communes en matière de migration. La Deuxième, organisée par le Maroc en collaboration avec l'OIM en octobre 2003, a priorisé les thématiques liées à la migration dans la région et fourni des indications précises sur les actions à poursuivre.

La Rencontre Ministérielle de Rabat a permis de mettre en avant quelques une des questions prioritaires identifiées par la Déclaration de Tunis (*Renforcement des processus régionaux de consultation, d'échange d'informations et d'analyse des tendances migratoires; Migrations irrégulières et traite des êtres humaines; Migrations et co-développement; Droits et obligations des migrants et processus d'intégration; Circulation des personnes et gestion des flux migratoires réguliers; Migrations de travail et formation professionnelle; Migrations et santé; Egalité entre homme et femme*), à savoir : Traitement des flux migratoires à travers une gestion concertée de la circulation des personnes et promotion des échanges humains, y inclus Lutte contre le trafic des migrants; Droits et obligations des migrants et processus d'intégration; Migration et co-développement.

Un Rapport Final, sous forme de CDRom interactif, en anglais, arabe et français a été produit par l'OIM. Le rapport inclus les documents finaux (Recommandations et Conclusions de la Présidence), les interventions des représentants des Etats participants ainsi que des organisations internationales présentes, la liste des participants à la Rencontre et toute autre information et document utile.

Le CD Rom est disponible sur requête ; s'adresser à OIM Tunis, iomtunis@iom.int

Du 14 au 16 septembre 2004, l'Algérie abritera la troisième Rencontre ministérielle des 5+5 sur la migration. L'événement, qui rassemblera les ministres des dix pays impliqués, représente un progrès vers une approche globale et équilibrée concernant la migration dans la région de la Méditerranée Occidentale. Faisant suite à la première Rencontre ministérielle dont le gouvernement tunisien a été l'hôte en 2002 — rencontre où la Déclaration de Tunis a été adoptée — et faisant suite à la seconde Rencontre ministérielle, dont le Royaume du Maroc a été l'hôte en 2003 — rencontre où un Plan de suivi a fait l'objet d'une entente — la Rencontre ministérielle d'Alger prévoit de consolider le dialogue régional sur la migration, en mettant l'accent sur les aspects prioritaires tels que la lutte contre la migration irrégulière, l'intégration des émigrés et le co-développement.

Les ministres participants conviendront d'une déclaration politique commune et des actions de suivi, lesquelles renforceront la coopération et l'échange d'informations entre les pays participants.

UNE DIMENSION ECONOMIQUE DES MIGRATIONS DANS LES 5+5: LES TRANSFERTS DE FONDS

L'importance économique de la migration en Méditerranée occidentale, que ce soit dans les pays d'accueil ou de départ, s'exprime notamment en termes de transferts de fonds des migrants. Les économies de la France, de l'Italie et de l'Espagne sont parmi les 12 premières au monde en matière d'envoi de transferts de fonds vers les pays d'émigration avec respectivement 3.9 ; 2.6 et 2.2 milliards de \$ américains¹. Au Maghreb, l'économie marocaine occupe la quatrième position mondiale en matière de réception de transferts de fonds des migrants avec \$ 3.3 milliards en 2001². La même année, l'aide publique au développement destinée au Maroc a atteint 517 millions de \$, représentant 18 \$ par habitant.

Par contre, la Mauritanie, seul pays de la région classé parmi la catégorie des économies les moins avancées, est celui qui reçoit le moins de transferts de fonds dans tout le Maghreb. Les statistiques attestent clairement que les remises des migrants mauritaniens sont dans l'ensemble modestes par rapport aux besoins de développement du pays.

Globalement, les transferts de fonds présentent une importante source de liquidités pour les pays du Maghreb, plus particulièrement où l'aide publique au développement est en régression constante. Les études nationales sur les transferts de fonds confirment³ que la décision d'émigrer est principalement liée au besoin d'améliorer le niveau de vie matérielle tant pour le migrant que pour sa famille. Cependant, l'impact économique des transferts de fonds, dépasse largement le cadre familial pour

toucher différents secteurs économiques des pays d'émigration et d'immigration. Ici, l'enjeu principal pour les pays du Maghreb est d'assurer une utilisation productive de ces transferts, par la sensibilisation des migrants, ainsi qu'à travers des mécanismes institutionnels.

1 World Bank (2003) Global Development Finance : Analysis and Statistical Appendix.

2 Ibid

3 Lire notamment l'excellente étude de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) (2000). Tunisiens à l'étranger : transferts de fonds et investissements en Tunisie (éléments de comparaison) Tunis.

**ACTIONS POUR LE CO-DEVELOPPEMENT:
UN OUTIL POUR LA GESTION DE LA
MIGRATION
PROGRAMME PILOTE POUR LA PROMOTION DU
DEVELOPPEMENT
DES ZONES D'EMIGRATION EN TUNISIE
(PROCHE)**

Ce programme pilote intégré vise à appuyer le **développement économique local**, par le biais de la création durable d'emplois, dans une **région propice à l'émigration**, à améliorer les compétences locales existantes et à atténuer les flux migratoires à partir des régions identifiées touchées par le chômage. Des activités complémentaires sont réalisées en Italie et en Tunisie : les nationaux tunisiens à l'étranger et les entrepreneurs italiens sont encouragés à investir et à **créer des micro-entreprises**, revitalisant ainsi le potentiel de la région ; les jeunes et les femmes au chômage suivent des **cours** d'orientation et de **formation**, débouchant sur la création et la gestion de micro entreprises dans les domaines économiques les plus prometteurs pour la région : le tourisme, l'agriculture et l'artisanat. En outre, ce projet comprend **des activités faisant appel à une main d'œuvre abondante**, notamment la restauration des sites historiques comportant un double objectif : l'amélioration des sites historiques et la création d'emplois.

La première Conférence ministérielle (Tunis, octobre 2002), a permis d'identifier 8 domaines d'intérêt commun pour les Etats participant à la gestion des migrations (*Les processus régionaux pour consultation, l'échange d'information et l'analyse des tendances migratoires ; la migration irrégulière et la traite d'êtres humains ; la Migration et le co-développement ; les Droits et obligations des migrants et le processus d'intégration ; la Gestion des flux migratoires et des mouvements réguliers de personnes ; la Migration des travailleurs et la formation professionnelle ; la Migration et la santé ; L'égalité entre les sexes*). Le **co-développement constitue l'une des questions prioritaires** ayant émergé de la deuxième Conférence Ministérielle 5+5 sur la Migration, tenue à Rabat, au Maroc, au mois d'octobre 2003 (*parallèlement au Traitement des flux migratoires par le biais d'une gestion concertée du mouvement des personnes et de la promotion des échanges humains, la Lutte contre la traite des migrants ; et les Droits et obligations des migrants et le processus d'intégration*) ;

Le **co-développement** est lié à la Migration de façon vitale : les raisons économiques sous-tendent généralement la migration. En **abordant les besoins en matière de développement de façon coordonnée**, non seulement nous **améliorons les conditions socio-économiques** des régions cibles, mais nous **encourageons également les échanges et la compréhension mutuelle** en créant des partenariats horizontaux dans l'ensemble de la région.

Le programme **PROCHE** constitue un exemple clair d'approche du co-développement. La principale caractéristique du projet est sa recherche constante de **création d'un partenariat effectif et opérationnel** entre les organismes institutionnels et économiques correspondants des pays de la Méditerranée occidentale, approche qui caractérise le co-développement même.

Le projet pilote PROCHE, initialement co-financé par la Coopération Italienne, constitue une première étape importante vers une **approche de gestion intégrée des migrations**, comprenant des outils de développement, déjà suivie d'initiatives similaires ailleurs (région de Tétouan, Maroc).

Un CD Rom décrivant les activités et les résultats du projet est disponible sur demande à iomtunis@iom.int.

PROJET PILOTE INTEGRE DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE LOCAL D'UNE REGION A FORTE POTENTIALITE MIGRATOIRE AU MAROC

Le projet a pour but de soutenir le développement socio-économique local, à travers le renforcement des capacités des structures opérationnelles de l'Entraide Nationale (Etablissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière) en vue de la création d'emplois et de revenus dans une région à fort taux de chômage et à forte potentialité migratoire, mais également à travers la promotion des compétences locales existantes.

Un complexe social sera construit dans la région de Tétouan, regroupant des centres à vocations spécifiques (information, écoute, formation, éducation, orientation, suivi) s'adressant aux différentes catégories et à toutes les tranches d'âge de la population déshéritée de la région, avec l'objectif commun d'œuvrer, en tant qu'instrument de développement humain durable, en faveur de leur insertion sociale et professionnelle.

Le projet participera efficacement à combler le déficit social enregistré dans le domaine d'infrastructures sociales de base destinées aux populations déshéritées par la création d'un guichet social intégré, de même qu'à lutter contre le chômage et la marginalisation qui touche une large partie des lauréates des Centres d'Education et de Formation de l'Entraide Nationale par la mise en place d'une passerelle entre la phase de formation et l'emploi. Il répondra au besoin des professionnels des métiers du tourisme et de la restauration par la création d'un centre de formation par apprentissage aux arts ménagers, de même qu'il contribuera à l'amélioration de l'accès aux services de base pour une intégration socioprofessionnelle réussie par la création d'un espace d'accueil multi disciplinaire de valorisation individuelle et d'appui à l'intégration et à la promotion socio-économique.

Le projet, co-financé par l'Union Européenne, a une durée initiale de 18 mois. La première phase d'exécution est en cours de réalisation. Les consultations locales ont permis l'obtention d'un terrain proposé par la Municipalité de Tétouan et le plan de construction du complexe social est en cours de finalisation. La deuxième phase du projet concernera la mise en œuvre des activités proprement dites. Celles-ci s'articuleront autour d'une pépinière de formation d'ouvrières spécialisées et de jeunes entrepreneurs, de la formation par apprentissage en arts ménagers, d'une structure d'accueil et d'écoute individualisés des enfants des rues, d'un espace d'alphabétisation et d'éducation de base, d'une cellule de suivi, d'intermédiation et d'assistance à la recherche d'emploi et à la création de micro-entreprises. Une salle d'exposition et de commercialisation d'articles confectionnés par les bénéficiaires du projet fera aussi partie intégrante du complexe social.

MEILLEURES PRATIQUES EN MATIERE D'IMMIGRATION LIÉE AU TRAVAIL: ENTRETIEN AVEC M. MAURIZIO SILVERI, DG AU MINISTERE DU TRAVAIL EN ITALIE

D. L'Italie est un pays d'immigration depuis les années 70, même si la première loi sur l'immigration remonte au 1986 (943/86). Malgré cela, elle a réalisé un système pour la régularisation de l'immigration lié au travail avancé et innovant: le mécanisme de quota. Pouvez-vous me dire de quoi il s'agit précisément, pourquoi il a été réalisé e comment il fonctionne?

R. Le Texte unique n° 286 de l'année 98, qui discipline dans tous ses aspects le phénomène de l'immigration, a établi un système de programmation des entrées qui permet de gérer d'une façon systématique et ordonnée l'intégration dans le marché du travail des immigrés entrés en Italie pour des raisons de travail.

Le système se fonde foncièrement sur deux instruments normatifs: le document de programmation triennal, qui indique les actions et les interventions que l'État compte réaliser en matière d'immigration, de concert avec les autres états membres de l'Union Européenne ou d'autres organismes internationaux et par le biais des accords avec leur pays d'origine ; et un décret du Président du Conseil des Ministres, le "décret flux migratoires", publié annuellement.

Ce dernier définit le numéro maximal des citoyens étrangers non communautaires qui peuvent entrer dans notre pays chaque année aussi bien pour des raisons de travail subordonné (saisonnier et non) que pour des raisons de travail sous forme d'activités indépendantes.

Le parcours qui mène à la définition du Décret du Président du Conseil des Ministres est, dans une première phase, représenté par les consultations effectuées par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle avec les représentants des régions et des collectivités locales, des sections secondaires du ministère – Directions provinciales du travail -, et des associations des entrepreneurs. Ensuite, sur la base des respectives communications acquises concernant les besoins du marché du travail, on définit le quota maximal des citoyens étrangers non communautaires qui peuvent entrer en Italie au cours de l'année suivante pour des raisons de travail. Dans le cadre du même décret, ce quota maximal est partagé aussi bien selon la typologie de travail (saisonnier et non) que selon les activités indépendantes, ainsi que les quotas privilégiés (dirigeants ou personnel hautement qualifié et citoyens des pays avec lesquels on a conclu un accord de coopération en matière de migration) selon leur nationalité.

En l'absence de la programmation annuelle ordinaire, on procède, à titre provisoire, à la publication d'un ou plus décrets dans les limites imposées par les quotas établis au long de l'année précédente.

En conclusion, après la publication d'un acte administratif, les quotas indiqués dans le "décret flux migratoires" seront ultérieurement partagés entre les régions et les provinces autonomes selon leur nationalité et par typologie de travail.

D. Quel impact aura ce système sur le marché du travail, aussi bien quantitativement que qualitativement? Pensez-vous que cet impact soit proportionné aux besoins du marché du travail? S'agit-il d'un remède efficace?

R. La gestion du processus migratoire par le système des quotas des flux migratoires aide la rencontre entre demande et offre de travail. Un rôle important est joué dans ce cas par la participation des représentants des régions et des associations des entrepreneurs qui, en concourant à la détermination des besoins du marché du travail, répondent aux exigences du marché du travail dans les différents contextes territoriaux. De 1998 à 2004 on est passé de 58.000 travailleurs non communautaires entrés pour des raisons de travail à 79.500 et, dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouvel arrêté d'exécution, à la lumière des amendements introduits par la Loi n° 189 du 2002, on pourra publier un décret flux qui ne tienne pas compte des quotas maximaux qui ont caractérisé les deux dernières années de programmation transitoire.

D. Pouvez-vous dessiner un bilan des points forts, des éléments de succès de ce système dans sa mise en œuvre actuelle?

R. Le système de programmation des quotas annuels d'entrée assure un point d'équilibre entre les différentes exigences du marché du travail et la capacité d'accueil du territoire hôte.

En outre, il constitue un instrument efficace de renforcement des rapports bilatéraux avec leur pays d'origine, notamment en ce qui concerne les quotas privilégiés pour les Gouvernements qui coopèrent dans la lutte contre la clandestinité.

Légalité et travail représentent en effet les deux problèmes-clé sur lesquels se fonde une efficace politique d'intégration. La loi italienne sur l'immigration met en relation l'entrée en Italie pour des raisons de travail avec la possession d'un contrat de séjour pour travail: cela permet d'assurer la pleine tutelle sur le tas et un logement digne, conditions essentielles pour la pleine légitimation sociale du citoyen étranger.

D. Quel est le rôle et l'importance du training préparatoire/droit de préemption dans le mécanisme de quota ? Comment fonctionne-t-il ?

R. Une de principales nouveautés introduites par la Loi 189/2002 est représentée par le droit de préemption afin d'entrer en Italie pour des raisons de travail dont les étrangers ayant suivi des cours de formation dans leur pays d'origine sont titulaires.

Il s'agit de cours de formation professionnelle ou de langue italienne, organisés dans le pays d'origine dans le cadre de programmes – approuvés par le ministère de l'Emploi et des Politiques Sociales et par le ministère de l'Éducation Nationale – promus par les régions, les provinces autonomes et d'autres collectivités locales, organisations nationales des entrepreneurs, entrepreneurs, ainsi que organismes internationaux, ainsi que organismes et associations qui agissent dans le secteur de l'immigration depuis au moins trois ans.

L'activité de formation a comme but:

- l'intégration dans le marché du travail et en particulier dans les secteurs italiens de la production qui opèrent dans le territoire italien;
- l'intégration dans le marché du travail et en particulier dans les secteurs italiens de la production qui opèrent dans les pays d'origine;
- le développement des activités productives ou entrepreneurielles autonomes des pays d'origine.

Il s'agit d'une innovation importante qui, d'un côté, va permettre aux donneurs d'emploi italiens, par le biais de leurs associations, de former et sélectionner les ressources humaines dans les pays d'origine sur la base des besoins qualitatifs et quantitatifs, en aidant la rencontre entre demande et offre de main-d'œuvre étrangère, de l'autre elle va aider les parcours d'intégration des étrangers qui entrent en Italie.

Par la promotion de l'intégration professionnelle qualifiée dans le marché du travail, la formation, avec le droit de préemption, assure un couloir d'entrée "rapide" en Italie.

Les donneurs de travail italiens qui ne connaissent pas directement les personnes à engager, pourront consulter les listes des profils professionnels qualifiés et sélectionnés des étrangers qui désirent travailler en Italie.

D. Quel est le futur du mécanisme de quota dans une perspective nationale, et quoi pourrait celui transmettre aux autres neuf pays qui font partie du dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée Occidentale en termes de répliquabilité, lesson learned et best practices dans une perspective régionale?

R. La gestion ordonnée des flux migratoires constitue un instrument efficace de coopération entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée. À cet égard, la formation dans le pays d'origine, instrument décisif pour faire rencontrer demande et offre de travail, mais aussi pour favoriser le développement des ressources humaines, va jouer un rôle très important. À l'heure actuelle, notre administration est engagée, en collaboration avec les gouvernements locaux, dans la réalisation de certains projets pilote de sélection et formation des travailleurs à l'étranger dans leurs pays d'origine qui ont souscrit, ou sont sur le point de souscrire, accords spécifiques de coopération en matière migratoire (Tunisie, Égypte, Sri Lanka).

LIENS INSTITUTIONNELS

ALGÉRIE	www.el-mouradia.dz www.cg.gov.dz
ESPAGNE	www.la-moncloa.es
FRANCE	www.ministeres.gouv.fr
ITALIE	www.governo.it www.esteri.it www.welfare.gov.it www.interno.it
LIBYE	www.gov.ly
MALTE	www.gov.mt
MAROC	www.mincom.gov.ma www.pm.gov.ma www.marocainsdumonde.gov.ma
MAURITANIE	www.mauritanie.mr www.cdhlcpi.mr
PORTUGAL	www.portugal.gov.pt
TUNISIE	www.ministeres.tn www.sicad.gov.tn
OIM	www.iom.int
BIT	www.ilo.org
UNION EUROPEENNE	http://europa.eu.int
PNUD	www.undp.org
LIGUE DES ETATS ARABES	www.arableagueonline.org
UMA	www.maghrebarabe.org
OAT	www.arab-labor.org

AUTRES LIENS

Offices des Statistiques	Algérie	http://www.ons.dz/
	Espagne	http://www.ine.es/
	France	http://www.insee.fr/fr/home/home_page.asp
	Italie	http://www.istat.it
	Malte	http://www.magnet.mt/home/cos/
	Maroc	http://www.statistic.gov.ma/
	Mauritanie	http://www.ons.mr
	Portugal	http://www.ine.pt/
	Tunisie	http://ins.nat.tn
Agences de Presse	Algérie	http://aps.dz/fr/welcome.asp
	Espagne	http://www.efe.es
	France	http://afp.com/
	Italie	http://ansa.it
	Libye	http://jamahiriyanews.com/
	Malte	http://www.ba-malta.org
	Maroc	http://map.co.ma/
	Mauritanie	http://www.ami.mr
	Portugal	http://www.portugalmania.com/medias
Tunisie	http://tunisiaonline.com/news/index.html	
Commission Européenne (Relex & affaires intérieures)	RELEX	http://www.europa.eu.int/comm/external_relations
	Affaires Intérieures	http://www.europa.eu.int/comm/world
Union du Maghreb Arabe (UMA)	Siège au Maroc	http://www.maghrebarabe.org/
PNUD	Algérie	http://www.dz.unpd.org/
	Libye	http://www.undp.org
	Maroc	http://www.pnud.org/ma
	Mauritanie	http://www.undp.mr
	Tunisie	Contact : registry.tn@undp.org
Agences de coopération	Espagne	http://www.aeci.es/Default.htm
	France	http://www.france.diplomatie.fr/cooperation/dgcid/
	Italie	http://www.esteri.it/eng/2_10_128.asp
	Portugal	http://www.min-nestrangeiros.pt/mne/portugal/icoop/
Représentations de l'UE dans les capitales du Maghreb	Tunis	http://www.deltun.cec.eu.int
	Alger	http://www.deldza.cec.eu.int
	Rabat	http://www.delmar.cec.eu.int
	Nouakchott	Contact : delegationmauritanie@delmert.cec.eu.int

CONTACTS DE L'OIM

OIM GENEVA	Organisation Internationale pour les Migrations 17, Route des Morillons C. P CH 71 -1211 Genève 19 SUISSE Téléphone : (41)22.717.9111 Fax : (41)22.798.61.50 E-mail : erd@iom.int : DGODpt@iom.int
OIM MADRID	Organisation internationale pour les Migrations c/ San Bernardo 99 bis Bajo A 28015 Madrid -Spain Telephone : (34)91/445.71.16 (34)91/446.32.38 Fax : (34)91/594.3283 E-mail : iommadrid@iom.int
OIM PARIS	Organisation internationale pour les Migrations 6, Passage Tenaille 75014 Paris-France Telephone : (33) 1 40 44 06 91 Fax : (33) 1 40 44 04 85 E-mail : iomparis@iom.int
OIM ROME	Organisation internationale pour les Migrations Via Nomentana 62 00161 Rome- Italy Telephone : (39) 06/442.31.428 (39) 06/442.31.439 Fax : (39) 06/440.2533 E-mail : MRFRome@iom.int
IOM LISBON	Organisation internationale pour les Migrations Praça dos Restauradores, N°65-3°Dto 1250 Lisbon-Portugal Telephone : (351) 21 324 2940 Up to (351) 21 324 2949 Fax : (351) 21/322.3866 E-mail : iomlisbon@iom.int
OIM TUNIS	Organisation internationale pour les Migrations 61, Boulevard Bab Benat 1006 Tunis B.P.863, 1035 Tunis Tél : (216) 71 569 582 Fax : (216) 71 569 582 E-mail : IOMTunis@iom.int

GESTION DE LA MIGRATION: UN DEFI ET UNE OPPORTUNITE *

Je suis particulièrement honoré de pouvoir écrire cet éditorial pour le premier numéro de la lettre d'information du dialogue migratoire en Méditerranée occidentale (5+5).

Ce bulletin est conçu comme un outil complémentaire pour renforcer l'échange d'informations sur les migrations entre les pays de la Méditerranée occidentale qui est une priorité identifiée par les 5+5 et indiquée dans la Déclaration de Tunis. C'est dans cette suite que le Royaume du Maroc, pays hôte de la seconde conférence ministérielle du dialogue migratoire 5+5, a demandé à l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) la conception et la réalisation de la présente lettre d'information.

Pour l'OIM, travailler sur les dynamiques migratoires dans cette région est, en effet, une tâche très exaltante à plusieurs titres. Ceci est vrai au niveau historique en raison du rôle original des migrations dans l'apparition de civilisations florissantes qui ont donné à jamais un caractère commun à cette région. Ensuite, les questions migratoires en Méditerranée occidentale constituent, de par leur diversité, un énorme potentiel de coopération et de dialogue entre les pays riverains.

De même, l'importance du dialogue informel sur les migrations en Méditerranée occidentale réside dans le fait que ce dialogue demeure le meilleur garant pour une approche globale des intérêts migratoires communs. Dans cette perspective, les pays des deux rives de cette région sont appelés à baliser conjointement ce que j'appellerais un avenir migratoire harmonieux où les migrations peuvent être, dans le cas où elles seraient bien gérées, un puissant facteur de richesse économique et culturelle.

L'objectif premier du dialogue migratoire 5+5 est justement de favoriser une gestion optimale de ces domaines migratoires au bénéfice des migrants, des gouvernement de la région, ainsi que des sociétés civiles.

Les domaines de dialogue migratoire en Méditerranée occidentale sont très vastes. Ceci offre aux Etats de la région une base de travail solide sur des questions d'une extrême importance telles que la recherche sur les migrations, l'utilisation productive des remises, la prévention et la lutte contre la traite des personnes et autres formes de migrations irrégulières, les droits des migrants et l'intégration sociale des nouvelles communautés, la santé et la migration, le renforcement des capacités du personnel chargé de gérer les migrations.

D'autre part, le dynamisme et la consolidation croissante du dialogue migratoire (5+5) sont très bénéfiques aux autres processus de dialogue migratoire que l'OIM met en œuvre dans d'autres régions du monde.

Les succès politiques des conférences ministérielles de Tunis (2002) et de Rabat (2003), ainsi que le haut niveau d'expertise des différentes réunions techniques de ce dialogue sont des indicateurs clairs quant à l'engagement de plus en plus important pour le renforcement du processus des consultations migratoires des 5+5. Le succès, j'en suis convaincu, de la conférence ministérielle d'Alger (2004) sera un gage de continuation de cette tradition.

Pour ma part, je peux vous assurer de la volonté de l'OIM à œuvrer, en tant que facilitateur neutre, pour que ce dialogue migratoire soit encore plus prospère.

* par BRUNSON MCKINLEY , DIRECTEUR GENERAL DE L'OIM

ENTRETIEN AVEC MADAME CHEKROUNI

Ministre Déléguée auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
Chargée de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger, MAEC

En octobre 2003. Le Maroc a accueilli la deuxième conférence ministérielle des 5+5 sur la migration dans la méditerranée occidentale. Quelles sont selon vous les réalisations principales de ce dialogue et quels sont les principaux défis?

Je considère que le principal acquis réside dans l'ouverture de ce dialogue permanent, informel soit-il, et qui nous permettra de relever l'ensemble des défis liés à la question migratoire. La seconde réalisation essentielle est que le relevé des conclusions de la 2ème conférence ministérielle tenue à Rabat en 2003 constitue, dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Tunis, un projet réaliste basé sur une approche nouvelle et globale des problèmes de la migration, dénotant ainsi de la volonté politique des 5 pays du nord de la méditerranée occidentale d'apporter leur concours à la recherche de véritables solutions durables.

Durant la Conférence de Rabat, le Maroc a suggéré de travailler sur trois objectifs formulés dans la déclaration de Tunis : la migration irrégulière, co-développement, et intégration des migrants. Pourquoi considérez-vous que ces sujets soient d'intérêt particulier ?

L'intérêt particulier des trois axes d'intervention proposés par la partie marocaine est le résultat logique de la relation intrinsèque entre le traitement des flux migratoires à travers une gestion concertée du mouvement des personnes et le renforcement des échanges humains, la lutte contre le trafic des migrants, les droits et obligations des migrants et le processus d'intégration, ainsi que la migration et le co-développement. Concernant la migration irrégulière que nous ne pouvons en aucun cas accepter, nous considérons que seul le co-développement à moyen et à long termes peut freiner ce phénomène inquiétant, nous devons néanmoins insister sur la nécessité d'encourager les flux migratoires réguliers. La migration demeure un droit souligné par les conventions internationales, et la revendication de dignité des citoyens migrants qui se trouvent au service de leurs pays d'accueil reste assez légitime.

Le Maroc considère très prioritaire de maintenir des liens avec ses citoyens à l'étranger. Pourriez-vous nous décrire quels instruments ont été conçus et mis en place dans ce but par votre gouvernement ?

Nous avons opté, dès le départ, pour une approche axée sur la notion de citoyenneté entière en faveur de l'ensemble des marocains du monde. Ce n'est que dans le cadre de cette approche que nous pouvons apporter de vraies solutions aux problèmes liés à la migration. Notre stratégie est basée sur la réforme des systèmes d'enseignement et d'encadrement religieux destinés à nos concitoyennes et concitoyens établis à l'étranger, la garantie de leur représentativité politique à tous les niveaux, ainsi que le renforcement des liens de leur attachement indéniable à leur mère patrie : le Maroc.

Dans quels domaines et de quelles manières pensez-vous que des organismes internationaux peuvent fournir une valeur ajoutée au dialogue sur la migration ?

A cet effet, il y a lieu de souligner que la contribution des organismes internationaux, notamment l'Organisation Internationale pour les Migrations, revêt un intérêt particulier, surtout en matière des mesures d'accompagnement à apporter aux projets de réforme de la situation des migrants, et le soutien des efforts de rapprochement des points de vue au sein de ce processus.

Le mot « migration » est parfois associé au mot « problème ». Qu'en pensez-vous ?

Non, la migration pour moi est plutôt un phénomène naturel, un vecteur de rapprochement culturel et humain, et un facteur de stabilité, de développement et de croissance économique partagée, message qui a été d'ailleurs fortement exprimé à maintes reprises par Sa Majesté le Roi Mohamed VI. Le futur de la migration dépend de la volonté que nous mettrons tous ensemble pour dépasser l'ensemble des préjugés et stéréotypes, et du travail commun par lequel nous contribuerons, à lancer un message positif au reste du monde, dans le sens de la réhabilitation de la notion positive du phénomène.

LE PROCESSUS DE PUEBLA: GESTION DE LA MIGRATION EN AMERIQUE CENTRALE ET AMERIQUE DU NORD

La **Conférence régionale sur les migrations (CRM)** constitue un forum régional multilatéral sur les **migrations internationales** dans lequel les pays ayant des points de vue différents en matière de migration – en s'appuyant sur les expériences impliquant les situations d'origine, de transit et de destination – abordent une question d'intérêt commun.

Il est également possible de **se référer à la CRM de façon informelle comme étant le « Processus de Puebla »**, en reconnaissance de la ville mexicaine dans laquelle ce vaste regroupement de divers pays a tenu sa première réunion.

Les pays membres de la CRM sont actuellement le **Belize, le Canada, le Costa Rica, la République Dominicaine, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama et les Etats-Unis**. La CRM a octroyé le statut **d'observateur** à différents pays, après analyse de leur demande, notamment à l'Argentine, à la Colombie, à l'Equateur, à la Jamaïque et au Pérou. En outre, les pays membres ont bénéficié du soutien substantiel et logistique de diverses organisations régionales et internationales, participant également en qualité d'observateur.

Les **principes fondamentaux** sur lesquels la CRM appuie son action sont la **protection et le respect des droits humains des migrants**, quelle que soit leur situation migratoire ; la **promotion d'une migration ordonnée et sûre** ; et le **dialogue et la coopération inter-pays, avec la participation active de la société civile**.

La mise en place de la CRM et la réalisation de ses activités ont permis, de façon générale, le traitement des questions migratoires de manière innovante – combinant efficacement les préoccupations migratoires partagées par les pays, concernant les situations d'origine, de transit et de destination – tout en recherchant le dialogue et la coopération avec la société civile. Cela a également permis la consolidation d'un mécanisme d'échange d'information et de coordination des actions et l'approfondissement de la compréhension, d'un point de vue multilatéral, de la dynamique de la migration et de ses liens avec le développement régional. En outre, la CRM a permis d'améliorer la coordination entre agences responsables de la réalisation des politiques étrangères et en matière migratoire, élément indispensable en vue d'aborder le phénomène de la migration dans un environnement de plus en plus mondialisé, dans lequel la migration est devenue une question prioritaire dans l'agenda international et la conduite des relations bilatérales entre pays.

En termes plus spécifiques, concernant le développement du processus, la CRM : a adopté un **Plan d'action**, convenu par les pays membres, représentant les lignes directrices d'un consensus pour une action régionale et un cadre élémentaire permettant de guider et de coordonner les activités des gouvernements et des organisations internationales ; a servi de **principal forum sur les migrations** permettant de faire face aux implications spéciales de politiques en matière migratoire dans cette région ; a achevé un certain nombre d'activités significatives, tel que convenu dans le Plan d'Action (qui est soumis à une mise à jour et à une révision régulières).

Ces activités comprennent des **séminaires et des ateliers** abordant des thèmes d'intérêt élevé relatifs à la migration ; **divers études et articles** couvrant un vaste éventail de sujets ; des **projets autonomes** en vue d'offrir une assistance aux migrants ; l'**élaboration** d'un système d'information statistique sur la migration pour l'Amérique centrale et le Mexique (SIEMCA/SIEMMES) ; la **création de réseaux de fonctionnaires de liaison** permettant d'améliorer la coordination relative à la protection consulaire et la lutte contre la traite et le trafic illicite de migrants ; une **analyse comparative**, régulièrement mise à jour, sur la législation au sein des pays de la CRM contre la traite et le trafic illicite de migrants ; une formation et des exercices conjoints d'application de la législation en vue d'enrayer la traite, le trafic et autres.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a joué un rôle significatif depuis la création de la CRM en 1996, de même que dans son processus de consolidation et dans la mise en œuvre de ses activités, tel que défini par les gouvernements des pays membres.

Pour toute information complémentaire relative au Processus de Puebla, vous êtes prié de visiter le Secrétariat virtuel de la Conférence : www.rcmvs.org.

DEFIS ET REPONSES : LA MIGRATION IRREGULIERE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Un séminaire régional intitulé « Migration irrégulière en Méditerranée occidentale : défis et réponses » a eu lieu à Tripoli les 8 et 9 juin 2004.

Ce séminaire de deux jours, organisé avec l'appui de CIMO (Conférence des ministres de l'Intérieur des pays de la Méditerranée Occidentale), l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) et le Comité Populaire Général de la Libye pour la Sécurité Publique a réuni quelques 40 fonctionnaires provenant de neuf pays de la Méditerranée occidentale (Algérie, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Portugal, Espagne et Tunisie) afin de discuter d'une coopération régionale améliorée pour la lutte contre la migration irrégulière.

Les ambassadeurs et les représentants d'organisations internationales et régionales à Tripoli ont assisté à la session d'ouverture, présidée par le Secrétaire adjoint du Comité Général de la Libye pour la Sécurité Publique. Des experts en la matière ont présenté la situation de la migration irrégulière dans la région et ont exposé les grandes lignes d'une possible réponse politique, étant donné que le freinage de la migration irrégulière et la promotion de la gestion d'une migration humaine et ordonnée sont devenus les priorités des dirigeants politiques dans la région de la Méditerranée occidentale.

Le Maghreb est devenu la principale région transitaire pour les émigrés irréguliers essayant d'atteindre l'Europe. Les voies d'accès changent constamment et sont partiellement connues. Des émigrés sans-papiers, provenant de l'Afrique et de l'Asie et se dirigeant vers l'Europe, transitent par différents pays africains. La traversée du Sahara devient de plus en plus une affaire lucrative. L'extrême rigueur du climat et le manque de transport rendent la traversée extrêmement difficile et risquée.

Voici, entres autres, quelques conclusions et recommandations retenues :

- 1- Appliquer tous les accords et recommandations précédents afin de s'assurer de contrer la migration irrégulière;
- 2- Fournir rapidement de l'assistance technique aux États membre pour sécuriser les frontières maritimes et terrestres afin de limiter ainsi l'entrée par infraction et la migration irrégulière;
- 3- Établir, en accord avec les plans existants des États membre, des programmes de formation exhaustifs et durables, lesquels programmes seront dispensés à tout le personnel concerné des États membre;
- 4- Accroître l'échange entre les réseaux d'information et apporter une expertise supplémentaire aux études et législations;
- 5- Mettre en place des projets de développement économique afin d'inciter les émigrés à demeurer dans leur pays natal. Ces projets seront développés conjointement par tous les pays concernés et les organisations régionales et internationales, s'appuyant notamment sur la compétence de l'OIM dans ce domaine;
- 6- Collaborer et travailler en coordination avec l'OIM en invitant cette organisation à travailler conjointement et efficacement avec les différents États membre dans le but de contrer la migration irrégulière, en faisant appel à sa stratégie, sa politique et ses compétences;
- 7- Évaluer l'effort fait par les États membre et indiquer les aspects positifs et négatifs afin de s'assurer du progrès de la lutte contre la migration irrégulière;
- 8- Poursuivre le dialogue relativement à ce qui devrait être appliqué afin de faciliter et d'accélérer les réglementations en faveur du travail migratoire, prenant en considération tant les programmes de formation professionnelle que les besoins du marché du travail des pays concernés, en donnant la priorité aux États membres;
- 9- Respecter les conventions internationales en matière de traitement des migrants régulières et irrégulières afin de s'assurer de la protection de leur droit et de leur dignité;
- 10- Insister sur l'importance d'appliquer des programmes d'information et de sensibilisation dans le contexte régional tenant aussi compte de l'origine des émigrés;
- 11- Obtenir l'engagement des États membre à appliquer les accords afin de contenir la migration irrégulière et mettre en marche les processus de coordination et coopération au niveau de la sécurité dans le but d'éliminer les réseaux criminels responsables de la migration irrégulière.

Cet événement a coïncidé avec le forum «4+5» une rencontre informelle des neuf pays mentionnés précédemment travaillant au niveau ministériel à des questions d'intérêts communs tels que le crime organisé, la lutte contre la migration irrégulière, le renforcement des capacités, la protection civile et la gouvernance locale.

Le jour précédant le séminaire régional, une session de formation, pour 100 fonctionnaires et représentants de la police libyens, a été organisée par l'OIM et le Comité Populaire Général de la Libye pour la Sécurité Publique, à Tripoli.

Le groupe a discuté, entre autres, de la gestion de la migration frontalière et du retour volontaire assisté pour les immigrants abandonnés. La session de formation a convergé principalement sur le contexte spécifique à la Libye et a par la suite traité et évalué différentes expériences similaires et positives réalisées ailleurs dans le monde.

L'OIM a fourni les informations générales et a contribué à l'identification de réponses appropriées. La Libye, qui est récemment devenu un État membre de l'OIM, est un pays de transit et une destination pour les émigrés et est dorénavant totalement engagé dans la lutte contre ce phénomène tant au niveau bilatéral que multilatéral.

ETAPES VERS LA CONSOLIDATION D'UN DIALOGUE REGIONAL

La Rencontre Ministérielle 5+5 de Rabat:

Dans le cadre du mécanisme 5+5, et en concrétisation des conclusions de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Etats participant au processus de coopération en Méditerranée Occidentale tenue à Lisbonne les 25 et 26 janvier 2001 (*Voir les conclusions de la Présidence (Para. 4) ; et au discours prononcé à cette occasion par son excellence le Ministre des Affaires Etrangères de Malte, Dr Joe Borg*), deux Conférences Ministérielles ont été organisées. La première, organisée par la Tunisie en collaboration avec l'OIM en octobre 2002, a été consacrée à la reconnaissance de l'importance du dialogue régional sur les migrations par les dix pays participants. L'adoption par consensus d'une déclaration finale ("Déclaration de Tunis"), a reflété le besoin accru exprimé par les Etats participants quant à la nécessité d'une réponse multilatérale pour un traitement efficace des questions communes en matière de migration. La Deuxième, organisée par le Maroc en collaboration avec l'OIM en octobre 2003, a priorisé les thématiques liées à la migration dans la région et fourni des indications précises sur les actions à poursuivre.

La Rencontre Ministérielle de Rabat a permis de mettre en avant quelques une des questions prioritaires identifiées par la Déclaration de Tunis (*Renforcement des processus régionaux de consultation, d'échange d'informations et d'analyse des tendances migratoires; Migrations irrégulières et traite des êtres humaines; Migrations et co-développement; Droits et obligations des migrants et processus d'intégration; Circulation des personnes et gestion des flux migratoires réguliers; Migrations de travail et formation professionnelle; Migrations et santé; Egalité entre homme et femme*), à savoir : Traitement des flux migratoires à travers une gestion concertée de la circulation des personnes et promotion des échanges humains, y inclus Lutte contre le trafic des migrants; Droits et obligations des migrants et processus d'intégration; Migration et co-développement.

Un Rapport Final, sous forme de CDRom interactif, en anglais, arabe et français a été produit par l'OIM. Le rapport inclus les documents finaux (Recommandations et Conclusions de la Présidence), les interventions des représentants des Etats participants ainsi que des organisations internationales présentes, la liste des participants à la Rencontre et toute autre information et document utile.

Le CD Rom est disponible sur requête ; s'adresser à OIM Tunis, iomtunis@iom.int

Du 14 au 16 septembre 2004, l'Algérie abritera la troisième Rencontre ministérielle des 5+5 sur la migration. L'événement, qui rassemblera les ministres des dix pays impliqués, représente un progrès vers une approche globale et équilibrée concernant la migration dans la région de la Méditerranée Occidentale. Faisant suite à la première Rencontre ministérielle dont le gouvernement tunisien a été l'hôte en 2002 — rencontre où la Déclaration de Tunis a été adoptée — et faisant suite à la seconde Rencontre ministérielle, dont le Royaume du Maroc a été l'hôte en 2003 — rencontre où un Plan de suivi a fait l'objet d'une entente — la Rencontre ministérielle d'Alger prévoit de consolider le dialogue régional sur la migration, en mettant l'accent sur les aspects prioritaires tels que la lutte contre la migration irrégulière, l'intégration des émigrés et le co-développement.

Les ministres participants conviendront d'une déclaration politique commune et des actions de suivi, lesquelles renforceront la coopération et l'échange d'informations entre les pays participants.

UNE DIMENSION ECONOMIQUE DES MIGRATIONS DANS LES 5+5: LES TRANSFERTS DE FONDS

L'importance économique de la migration en Méditerranée occidentale, que ce soit dans les pays d'accueil ou de départ, s'exprime notamment en termes de transferts de fonds des migrants. Les économies de la France, de l'Italie et de l'Espagne sont parmi les 12 premières au monde en matière d'envoi de transferts de fonds vers les pays d'émigration avec respectivement 3.9 ; 2.6 et 2.2 milliards de \$ américains¹. Au Maghreb, l'économie marocaine occupe la quatrième position mondiale en matière de réception de transferts de fonds des migrants avec \$ 3.3 milliards en 2001². La même année, l'aide publique au développement destinée au Maroc a atteint 517 millions de \$, représentant 18 \$ par habitant.

Par contre, la Mauritanie, seul pays de la région classé parmi la catégorie des économies les moins avancées, est celui qui reçoit le moins de transferts de fonds dans tout le Maghreb. Les statistiques attestent clairement que les remises des migrants mauritaniens sont dans l'ensemble modestes par rapport aux besoins de développement du pays.

Globalement, les transferts de fonds présentent une importante source de liquidités pour les pays du Maghreb, plus particulièrement où l'aide publique au développement est en régression constante. Les études nationales sur les transferts de fonds confirment³ que la décision d'émigrer est principalement liée au besoin d'améliorer le niveau de vie matérielle tant pour le migrant que pour sa famille. Cependant, l'impact économique des transferts de fonds, dépasse largement le cadre familial pour

toucher différents secteurs économiques des pays d'émigration et d'immigration. Ici, l'enjeu principal pour les pays du Maghreb est d'assurer une utilisation productive de ces transferts, par la sensibilisation des migrants, ainsi qu'à travers des mécanismes institutionnels.

1 World Bank (2003) Global Development Finance : Analysis and Statistical Appendix.

2 Ibid

3 Lire notamment l'excellente étude de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) (2000). Tunisiens à l'étranger : transferts de fonds et investissements en Tunisie (éléments de comparaison) Tunis.

ACTIONS POUR LE CO-DEVELOPPEMENT: UN OUTIL POUR LA GESTION DE LA MIGRATION PROGRAMME PILOTE POUR LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DES ZONES D'EMIGRATION EN TUNISIE (PROCHE)

Ce programme pilote intégré vise à appuyer le **développement économique local**, par le biais de la création durable d'emplois, dans une **région propice à l'émigration**, à améliorer les compétences locales existantes et à atténuer les flux migratoires à partir des régions identifiées touchées par le chômage. Des activités complémentaires sont réalisées en Italie et en Tunisie : les nationaux tunisiens à l'étranger et les entrepreneurs italiens sont encouragés à investir et à **créer des micro-entreprises**, revitalisant ainsi le potentiel de la région ; les jeunes et les femmes au chômage suivent des **cours** d'orientation et de **formation**, débouchant sur la création et la gestion de micro entreprises dans les domaines économiques les plus prometteurs pour la région : le tourisme, l'agriculture et l'artisanat. En outre, ce projet comprend **des activités faisant appel à une main d'œuvre abondante**, notamment la restauration des sites historiques comportant un double objectif : l'amélioration des sites historiques et la création d'emplois.

La première Conférence ministérielle (Tunis, octobre 2002), a permis d'identifier 8 domaines d'intérêt commun pour les Etats participant à la gestion des migrations (*Les processus régionaux pour consultation, l'échange d'information et l'analyse des tendances migratoires ; la migration irrégulière et la traite d'êtres humains ; la Migration et le co-développement ; les Droits et obligations des migrants et le processus d'intégration ; la Gestion des flux migratoires et des mouvements réguliers de personnes ; la Migration des travailleurs et la formation professionnelle ; la Migration et la santé ; L'égalité entre les sexes*). Le **co-développement constitue l'une des questions prioritaires** ayant émergé de la deuxième Conférence Ministérielle 5+5 sur la Migration, tenue à Rabat, au Maroc, au mois d'octobre 2003 (*parallèlement au Traitement des flux migratoires par le biais d'une gestion concertée du mouvement des personnes et de la promotion des échanges humains, la Lutte contre la traite des migrants ; et les Droits et obligations des migrants et le processus d'intégration*) ;

Le **co-développement** est lié à la Migration de façon vitale : les raisons économiques sous-tendent généralement la migration. En **abordant les besoins en matière de développement de façon coordonnée**, non seulement nous **améliorons les conditions socio-économiques** des régions cibles, mais nous **encourageons également les échanges et la compréhension mutuelle** en créant des partenariats horizontaux dans l'ensemble de la région.

Le programme **PROCHE** constitue un exemple clair d'approche du co-développement. La principale caractéristique du projet est sa recherche constante de **création d'un partenariat effectif et opérationnel** entre les organismes institutionnels et économiques correspondants des pays de la Méditerranée occidentale, approche qui caractérise le co-développement même.

Le projet pilote PROCHE, initialement co-financé par la Coopération Italienne, constitue une première étape importante vers une **approche de gestion intégrée des migrations**, comprenant des outils de développement, déjà suivie d'initiatives similaires ailleurs (région de Tétouan, Maroc).

Un CD Rom décrivant les activités et les résultats du projet est disponible sur demande à iomtunis@iom.int.

PROJET PILOTE INTEGRE DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE LOCAL D'UNE REGION A FORTE POTENTIALITE MIGRATOIRE AU MAROC

Le projet a pour but de soutenir le développement socio-économique local, à travers le renforcement des capacités des structures opérationnelles de l'Entraide Nationale (Etablissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière) en vue de la création d'emplois et de revenus dans une région à fort taux de chômage et à forte potentialité migratoire, mais également à travers la promotion des compétences locales existantes.

Un complexe social sera construit dans la région de Tétouan, regroupant des centres à vocations spécifiques (information, écoute, formation, éducation, orientation, suivi) s'adressant aux différentes catégories et à toutes les tranches d'âge de la population déshéritée de la région, avec l'objectif commun d'œuvrer, en tant qu'instrument de développement humain durable, en faveur de leur insertion sociale et professionnelle.

Le projet participera efficacement à combler le déficit social enregistré dans le domaine d'infrastructures sociales de base destinées aux populations déshéritées par la création d'un guichet social intégré, de même qu'à lutter contre le chômage et la marginalisation qui touche une large partie des lauréates des Centres d'Education et de Formation de l'Entraide Nationale par la mise en place d'une passerelle entre la phase de formation et l'emploi. Il répondra au besoin des professionnels des métiers du tourisme et de la restauration par la création d'un centre de formation par apprentissage aux arts ménagers, de même qu'il contribuera à l'amélioration de l'accès aux services de base pour une intégration socioprofessionnelle réussie par la création d'un espace d'accueil multi disciplinaire de valorisation individuelle et d'appui à l'intégration et à la promotion socio-économique.

Le projet, co-financé par l'Union Européenne, a une durée initiale de 18 mois. La première phase d'exécution est en cours de réalisation. Les consultations locales ont permis l'obtention d'un terrain proposé par la Municipalité de Tétouan et le plan de construction du complexe social est en cours de finalisation. La deuxième phase du projet concernera la mise en œuvre des activités proprement dites. Celles-ci s'articuleront autour d'une pépinière de formation d'ouvrières spécialisées et de jeunes entrepreneurs, de la formation par apprentissage en arts ménagers, d'une structure d'accueil et d'écoute individualisés des enfants des rues, d'un espace d'alphabétisation et d'éducation de base, d'une cellule de suivi, d'intermédiation et d'assistance à la recherche d'emploi et à la création de micro-entreprises. Une salle d'exposition et de commercialisation d'articles confectionnés par les bénéficiaires du projet fera aussi partie intégrante du complexe social.

MEILLEURES PRATIQUES EN MATIERE D'IMMIGRATION LIÉE AU TRAVAIL: ENTRETIEN AVEC M. MAURIZIO SILVERI, DG AU MINISTERE DU TRAVAIL EN ITALIE

D. L'Italie est un pays d'immigration depuis les années 70, même si la première loi sur l'immigration remonte au 1986 (943/86). Malgré cela, elle a réalisé un système pour la régularisation de l'immigration lié au travail avancé et innovant: le mécanisme de quota. Pouvez-vous me dire de quoi il s'agit précisément, pourquoi il a été réalisé e comment il fonctionne?

R. Le Texte unique n° 286 de l'année 98, qui discipline dans tous ses aspects le phénomène de l'immigration, a établi un système de programmation des entrées qui permet de gérer d'une façon systématique et ordonnée l'intégration dans le marché du travail des immigrés entrés en Italie pour des raisons de travail.

Le système se fonde foncièrement sur deux instruments normatifs: le document de programmation triennal, qui indique les actions et les interventions que l'État compte réaliser en matière d'immigration, de concert avec les autres états membres de l'Union Européenne ou d'autres organismes internationaux et par le biais des accords avec leur pays d'origine ; et un décret du Président du Conseil des Ministres, le "décret flux migratoires", publié annuellement.

Ce dernier définit le numéro maximal des citoyens étrangers non communautaires qui peuvent entrer dans notre pays chaque année aussi bien pour des raisons de travail subordonné (saisonnier et non) que pour des raisons de travail sous forme d'activités indépendantes.

Le parcours qui mène à la définition du Décret du Président du Conseil des Ministres est, dans une première phase, représenté par les consultations effectuées par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle avec les représentants des régions et des collectivités locales, des sections secondaires du ministère – Directions provinciales du travail -, et des associations des entrepreneurs. Ensuite, sur la base des respectives communications acquises concernant les besoins du marché du travail, on définit le quota maximal des citoyens étrangers non communautaires qui peuvent entrer en Italie au cours de l'année suivante pour des raisons de travail. Dans le cadre du même décret, ce quota maximal est partagé aussi bien selon la typologie de travail (saisonnier et non) que selon les activités indépendantes, ainsi que les quotas privilégiés (dirigeants ou personnel hautement qualifié et citoyens des pays avec lesquels on a conclu un accord de coopération en matière de migration) selon leur nationalité.

En l'absence de la programmation annuelle ordinaire, on procède, à titre provisoire, à la publication d'un ou plus décrets dans les limites imposées par les quotas établis au long de l'année précédente.

En conclusion, après la publication d'un acte administratif, les quotas indiqués dans le "décret flux migratoires" seront ultérieurement partagés entre les régions et les provinces autonomes selon leur nationalité et par typologie de travail.

D. Quel impact aura ce système sur le marché du travail, aussi bien quantitativement que qualitativement? Pensez-vous que cet impact soit proportionné aux besoins du marché du travail? S'agit-il d'un remède efficace?

R. La gestion du processus migratoire par le système des quotas des flux migratoires aide la rencontre entre demande et offre de travail. Un rôle important est joué dans ce cas par la participation des représentants des régions et des associations des entrepreneurs qui, en concourant à la détermination des besoins du marché du travail, répondent aux exigences du marché du travail dans les différents contextes territoriaux. De 1998 à 2004 on est passé de 58.000 travailleurs non communautaires entrés pour des raisons de travail à 79.500 et, dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouvel arrêté d'exécution, à la lumière des amendements introduits par la Loi n° 189 du 2002, on pourra publier un décret flux qui ne tienne pas compte des quotas maximaux qui ont caractérisé les deux dernières années de programmation transitoire.

D. Pouvez-vous dessiner un bilan des points forts, des éléments de succès de ce système dans sa mise en œuvre actuelle?

R. Le système de programmation des quotas annuels d'entrée assure un point d'équilibre entre les différentes exigences du marché du travail et la capacité d'accueil du territoire hôte.

En outre, il constitue un instrument efficace de renforcement des rapports bilatéraux avec leur pays d'origine, notamment en ce qui concerne les quotas privilégiés pour les Gouvernements qui coopèrent dans la lutte contre la clandestinité.

Légalité et travail représentent en effet les deux problèmes-clé sur lesquels se fonde une efficace politique d'intégration. La loi italienne sur l'immigration met en relation l'entrée en Italie pour des raisons de travail avec la possession d'un contrat de séjour pour travail: cela permet d'assurer la pleine tutelle sur le tas et un logement digne, conditions essentielles pour la pleine légitimation sociale du citoyen étranger.

D. Quel est le rôle et l'importance du training préparatoire/droit de préemption dans le mécanisme de quota ? Comment fonctionne-t-il ?

R. Une de principales nouveautés introduites par la Loi 189/2002 est représentée par le droit de préemption afin d'entrer en Italie pour des raisons de travail dont les étrangers ayant suivi des cours de formation dans leur pays d'origine sont titulaires.

Il s'agit de cours de formation professionnelle ou de langue italienne, organisés dans le pays d'origine dans le cadre de programmes – approuvés par le ministère de l'Emploi et des Politiques Sociales et par le ministère de l'Éducation Nationale – promus par les régions, les provinces autonomes et d'autres collectivités locales, organisations nationales des entrepreneurs, entrepreneurs, ainsi que organismes internationaux, ainsi que organismes et associations qui agissent dans le secteur de l'immigration depuis au moins trois ans.

L'activité de formation a comme but:

- l'intégration dans le marché du travail et en particulier dans les secteurs italiens de la production qui opèrent dans le territoire italien;
- l'intégration dans le marché du travail et en particulier dans les secteurs italiens de la production qui opèrent dans les pays d'origine;
- le développement des activités productives ou entrepreneurielles autonomes des pays d'origine.

Il s'agit d'une innovation importante qui, d'un côté, va permettre aux donneurs d'emploi italiens, par le biais de leurs associations, de former et sélectionner les ressources humaines dans les pays d'origine sur la base des besoins qualitatifs et quantitatifs, en aidant la rencontre entre demande et offre de main-d'œuvre étrangère, de l'autre elle va aider les parcours d'intégration des étrangers qui entrent en Italie.

Par la promotion de l'intégration professionnelle qualifiée dans le marché du travail, la formation, avec le droit de préemption, assure un couloir d'entrée "rapide" en Italie.

Les donneurs de travail italiens qui ne connaissent pas directement les personnes à engager, pourront consulter les listes des profils professionnels qualifiés et sélectionnés des étrangers qui désirent travailler en Italie.

D. Quel est le futur du mécanisme de quota dans une perspective nationale, et quoi pourrait celui transmettre aux autres neuf pays qui font partie du dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée Occidentale en termes de répliquabilité, lesson learned et best practices dans une perspective régionale?

R. La gestion ordonnée des flux migratoires constitue un instrument efficace de coopération entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée. À cet égard, la formation dans le pays d'origine, instrument décisif pour faire rencontrer demande et offre de travail, mais aussi pour favoriser le développement des ressources humaines, va jouer un rôle très important. À l'heure actuelle, notre administration est engagée, en collaboration avec les gouvernements locaux, dans la réalisation de certains projets pilote de sélection et formation des travailleurs à l'étranger dans leurs pays d'origine qui ont souscrit, ou sont sur le point de souscrire, accords spécifiques de coopération en matière migratoire (Tunisie, Égypte, Sri Lanka).

LIENS INSTITUTIONNELS

ALGÉRIE	www.el-mouradia.dz www.cg.gov.dz
ESPAGNE	www.la-moncloa.es
FRANCE	www.ministeres.gouv.fr
ITALIE	www.governo.it www.esteri.it www.welfare.gov.it www.interno.it
LIBYE	www.gov.ly
MALTE	www.gov.mt
MAROC	www.mincom.gov.ma www.pm.gov.ma www.marocainsdumonde.gov.ma
MAURITANIE	www.mauritanie.mr www.cdhlcpi.mr
PORTUGAL	www.portugal.gov.pt
TUNISIE	www.ministeres.tn www.sicad.gov.tn
OIM	www.iom.int
BIT	www.ilo.org
UNION EUROPEENNE	http://europa.eu.int
PNUD	www.undp.org
LIGUE DES ETATS ARABES	www.arableagueonline.org
UMA	www.maghrebarabe.org
OAT	www.arab-labor.org

AUTRES LIENS

Offices des Statistiques	Algérie	http://www.ons.dz/
	Espagne	http://www.ine.es/
	France	http://www.insee.fr/fr/home/home_page.asp
	Italie	http://www.istat.it
	Malte	http://www.magnet.mt/home/cos/
	Maroc	http://www.statistic.gov.ma/
	Mauritanie	http://www.ons.mr
	Portugal	http://www.ine.pt/
	Tunisie	http://ins.nat.tn
Agences de Presse	Algérie	http://aps.dz/fr/welcome.asp
	Espagne	http://www.efe.es
	France	http://afp.com/
	Italie	http://ansa.it
	Libye	http://jamahiriyanews.com/
	Malte	http://www.ba-malta.org
	Maroc	http://map.co.ma/
	Mauritanie	http://www.ami.mr
	Portugal	http://www.portugalmania.com/medias
Tunisie	http://tunisiaonline.com/news/index.html	
Commission Européenne (Relex & affaires intérieures)	RELEX	http://www.europa.eu.int/comm/external_relations
	Affaires Intérieures	http://www.europa.eu.int/comm/world
Union du Maghreb Arabe (UMA)	Siège au Maroc	http://www.maghrebarabe.org/
PNUD	Algérie	http://www.dz.unpd.org/
	Libye	http://www.undp.org
	Maroc	http://www.pnud.org/ma
	Mauritanie	http://www.undp.mr
	Tunisie	Contact : registry.tn@undp.org
Agences de coopération	Espagne	http://www.aeci.es/Default.htm
	France	http://www.france.diplomatie.fr/cooperation/dgcid/
	Italie	http://www.esteri.it/eng/2_10_128.asp
	Portugal	http://www.min-nestrangeiros.pt/mne/portugal/icoop/
Représentations de l'UE dans les capitales du Maghreb	Tunis	http://www.deltun.cec.eu.int
	Alger	http://www.deldza.cec.eu.int
	Rabat	http://www.delmar.cec.eu.int
	Nouakchott	Contact : delegationmauritanie@delmert.cec.eu.int

CONTACTS DE L'OIM

OIM GENEVA	Organisation Internationale pour les Migrations 17, Route des Morillons C. P CH 71 -1211 Genève 19 SUISSE Téléphone : (41)22.717.9111 Fax : (41)22.798.61.50 E-mail : erd@iom.int : DGODpt@iom.int
OIM MADRID	Organisation internationale pour les Migrations c/ San Bernardo 99 bis Bajo A 28015 Madrid -Spain Telephone : (34)91/445.71.16 (34)91/446.32.38 Fax : (34)91/594.3283 E-mail : iommadrid@iom.int
OIM PARIS	Organisation internationale pour les Migrations 6, Passage Tenaille 75014 Paris-France Telephone : (33) 1 40 44 06 91 Fax : (33) 1 40 44 04 85 E-mail : iomparis@iom.int
OIM ROME	Organisation internationale pour les Migrations Via Nomentana 62 00161 Rome- Italy Telephone : (39) 06/442.31.428 (39) 06/442.31.439 Fax : (39) 06/440.2533 E-mail : MRFRome@iom.int
IOM LISBON	Organisation internationale pour les Migrations Praça dos Restauradores, N°65-3°Dto 1250 Lisbon-Portugal Telephone : (351) 21 324 2940 Up to (351) 21 324 2949 Fax : (351) 21/322.3866 E-mail : iomlisbon@iom.int
OIM TUNIS	Organisation internationale pour les Migrations 61, Boulevard Bab Benat 1006 Tunis B.P.863, 1035 Tunis Tél : (216) 71 569 582 Fax : (216) 71 569 582 E-mail : IOMTunis@iom.int